

Le monde sonore est jusqu'à présent plutôt étudié sous ses aspects négatifs : le bruit en tant que source de gêne, de pollution, de conflits, facteur de destruction de l'oreille, de dégradation de la santé en général. Face à la nuisance, la mise en œuvre d'une réglementation et d'une protection physique est la première réponse. Mais l'enjeu est d'aller plus loin et d'intégrer la dimension sonore dans la conception même et la gestion des territoires, des villes, des quartiers, des rues.

Un très grand nombre d'actions locales sont menées dans ce sens depuis de nombreuses années. Elles peuvent servir d'exemples et inciter d'autres collectivités à intégrer la qualité des ambiances sonores comme un élément fort de leur politique d'environnement et de santé.

Le Club Décibel Villes a donc pour objectifs :

- de mettre en commun ces compétences et ces ambitions en favorisant les échanges des collectivités entre elles, et en capitalisant les expériences menées par les collectivités dans les domaines suivants :

- Urbanisme et construction
- Mobilité et transports
- Gestion du patrimoine et des services communaux
- Gestion des activités économiques
- Prise en compte des activités culturelles et de loisirs
- Traitement des bruits de voisinage et médiation.

- de créer des liens avec des partenaires industriels ou institutionnels spécialistes de domaines particuliers comme la réduction du bruit de circulation, l'isolation des bâtiments publics ou des logements sociaux, la médiation, la valorisation du patrimoine sonore...

Le Club Décibel Villes a vocation à s'étendre progressivement à d'autres pays européens, sous l'égide de la Commission européenne, et sous des formes adaptées aux spécificités de chaque pays.